

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 32 (1959-1960)

Heft: 6

Artikel: Les internats de garçons

Autor: Johannot, L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-851273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les internats de garçons

Un même but mais sans rivalité

Décrire en quelques lignes les internats suisses de garçons est une gageure car leur diversité est telle qu'elle dépasse très largement celle des externats officiels qui, pourtant, varient eux aussi sensiblement d'un canton à l'autre. Cette hétérogénéité de l'enseignement privé se justifie pleinement, comme s'expliquent facilement les différences qui caractérisent l'enseignement secondaire officiel. Chaque collège cantonal, chaque gymnase, chaque école secondaire tend à satisfaire les besoins du milieu social qui lui confie l'instruction de ses enfants. C'est certainement l'une des forces de notre système fédératif que de permettre à chaque canton d'adopter les méthodes, les manuels et les programmes qui lui conviennent le mieux. Il semble évident que les besoins d'un canton campagnard catholique suisse-allemand ne sont pas les mêmes que ceux d'un canton urbain protestant romand.

Il en va de même et à plus forte raison dans nos internats privés. La force et la valeur de notre enseignement privé réside dans le fait qu'il est essentiellement individualisé, cherchant continuellement à développer les capacités du garçon pris comme unité et non celles de la classe prise dans son ensemble. Il coule dès lors de source que la diversité illimitée des milieux, des pays, des religions, des races de nos garçons, — diversité infiniment plus grande que celle rencontrée chez les jeunes suisses qui fréquentent normalement nos écoles officielles — ajoutée au désir primordial de l'enseignement privé de suivre individuellement chaque élève, doit avoir pour conséquence une recherche d'unité dans la diversité, unité qui ne pourra être trouvée que dans une sélection judicieuse des demandes d'admission. Les bases de sélection sont nombreuses: certains internats seront confessionnels, interconfessionnels ou laïcs, d'autres s'adresseront particulièrement aux enfants des fonctionnaires des grandes organisations internationales, les uns chercheront à se rapprocher de la nature, alors que d'autres profiteront au maximum des avantages que peut offrir la proximité d'une grande ville. Certains internats seront internationaux, d'autres essentiellement suisses. De telles différenciations sont illimitées mais il est important que les parents de futurs élèves en soient conscients car elles justifient le caractère hétéroclite de nos écoles privées et permettent le choix judicieux de l'internat approprié à chaque cas.

Cette sélection, condition indispensable de l'action pédagogique fructueuse, entraîne automatiquement une certaine spécialisation. L'hétérogénéité dont nous parlions, loin d'être due au hasard, est la condition absolue de l'homogénéité indispensable à l'intérieur de chaque internat.

Il en résulte que nous ne pouvons pas parler de concurrence entre internats. Comment pourrions-nous nous concurrencer dès l'instant où chacun devient conscient d'être unique en son genre?

L'école supérieure de commerce concurrence-t-elle le collège classique, le restaurant de luxe concurrence-t-il l'auberge de campagne, l'oculiste concurrence-t-il le gynécologue?

Après avoir insisté sur la diversité des formules, nous aimerions terminer en relevant l'unité fondamentale de doctrine qui forme en quelque sorte le dénominateur commun de l'éducation en internat en Suisse.

Toute éducation digne de ce nom doit développer chez l'enfant l'ensemble de ses qualités physiques, intellectuelles, morales et sociales. Cette éducation est affaire de la famille et de l'école. Or, dans le cas de l'éducation en internat, la famille délègue à l'école la presque totalité de ses droits et de ses devoirs. Le directeur d'internat et son corps enseignant endossent ainsi de très lourdes responsabilités car d'eux va dépendre en premier chef le succès final.

Pleinement conscient de cette lourde tâche qui donne toute sa valeur au magnifique métier qu'il a choisi, l'éducateur d'internat devra donc, en collaboration avec les parents lorsque faire se peut, former un corps, un esprit, un caractère et faire du petit garçon qui lui est confié un homme capable de jouer un rôle utile dans la société.

Qui dit internat dit vie communautaire. Or, une telle vie n'est possible que dans une atmosphère détendue et familière. Chez le directeur d'internat, la vocation pédagogique devra donc bien souvent s'étendre à tous ceux qui vivent sous son toit. Ce sera à lui de mettre de l'huile dans les rouages, de façon à obtenir que chaque professeur, employé ou domestique sente qu'il fait partie d'un tout et contribue par son action à entretenir l'esprit de la maison. Sans cet esprit et sans relations amicales entre adultes d'une part et entre adultes et enfants d'autre part, tout l'édifice pédagogique s'écroulera comme un arbre mourant faute de sève.

Dr L. Johannot

Instituts et Externats mixtes



INSTITUT «LA VILLAN» Chésières sur Ollon

Filles et garçons de
8 à 19 ans
Programmes Français, Belge,
Anglais et Américain

Préparation à l'Ecole d'Interprète, sports,
cours de vacances.

R. W. Palisch
Directeur

102

INSTITUT LICHTENFELS, ADELBODEN

1400 m ü. M.

Privatschule unter staatlicher Aufsicht in
klimatisch bevorzugter Lage, für Knaben
von 6 bis 16 Jahren und Mädchen im Alter
von 6 bis 12 Jahren
Primar- und Sekundarschule
Untere Gymnasialstufe

Auskünfte, Prospekte und Referenzen durch die
Leitung des Instituts Tel. (033) 9 43 46

20

ECOLE BRECHBUHL

Externat mixte pour élèves de 5 à 13 ans

Directrices: Mesdemoiselles Merlin et Darbre
Bourg de Tour 9, Genève, Tél. 25 67 33

Préparation au Collège et à
l'Ecole Supérieure des Jeunes filles

Un degré par classe

ECOLE Tél. 28 24 77
NOUVELLE
ENP RÉPARATOIRE
PAUDEX

Dir. M. Jomini

Internat
pour garçons
Externat
mixte
Lausanne

Préparation pour les collèges,
gymnases, maturité, poly, commerce

Nombre d'élèves limité

12 professeurs

Cours de vacances: juillet et août

98

ECOLE INTERNATIONALE de Genève

Externat et Internat coéducatif. Classes primaires et
secondaires. Préparation aux examens fédéraux de
Maturité, aux Baccalauréats français, Diplôme de
Français et Proficiency Diploma in English (Cam-
bridge). Cours de Culture générale. — La Section
anglaise prépare aux examens «General Certificate
of Education» (ordinary & advanced level), et aux
«College Board Entrance Examinations» (U.S.A.). —
Ateliers d'arts et de travaux manuels, sports.

Directeurs: Fred Roquette,
Alec H. Forbes, M.A.

58

VILLARS-sur Ollon, 1300 m s. m., 4560 ft.

INSTITUTION BEAU-SOLEIL

Collège Alpin

Mme B.-H.Ferrier et M. Pierre de Meyer

Téléphone (025) 3 21 54

57

INSTITUT ISRAELITE ASCHER

BEX-les-Bains (Suisse)
fondé en 1905

jeunes gens — jeunes filles

Tous les programmes



Sprach- und Handelsdiplom, ETH, eidg. Matura

Ecole Lémania, Lausanne